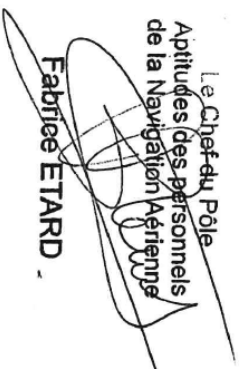


## AGRÈMENT DOCUMENT PEL

*Ceci vous informe qu'après analyse, votre document est agréé jusqu'à la date figurant ci-dessous.*

Organisme de formation	DSNA		
Centre de Formation - Unité	SNA PF		
Type de document	NTAA_1L		
Version du document	V4.0 du 10/04/2020		
Décision DSAC	AGRÉÉ		
Date de fin de validité de l'agrément	<b>09/04/2023</b>		
Date d'agrément	09/04/2020	Analyse	Francis SEGURA
Date de signature	02/06/2020	Chef du Pôle PNA (Original signé)	Fabrice ETARD

Le Chef du Pôle  
Aptitudes des Personnels  
de la Navigation Aérienne  
  
Fabrice ETARD



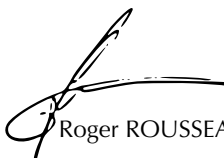


ENTITÉ D'ÉVALUATION LINGUISTIQUE  
SUBDIVISION INSTRUCTION SEAC/SNAPF

# SNAPF

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN ANGLAIS  
DES CONTRÔLEURS AÉRIENS DU SNA/PF



## CIRCUIT D'APPROBATION DU DOCUMENT

	Nom & Signature	Autorité	Date
Document rédigé par	 Roger ROUSSEAU	Chef de subdivision instruction SNAPF	10 avril 2020
Document vérifié par	 Francisco LAO	Chef de de la division C.A SNAPF	10 avril 2020
Document approuvé par	 Stéphane DURAND	Chef SNAPF	10 avril 2020
Document agréé par		DSAC PNA	



## GLOSSAIRE

1TO1	Action de formation individuelle en anglais
ANGEVAL	Formation pour l'acquisition des compétences d'évaluateur linguistique anglais
ANS	Autorité Nationale de Surveillance
CCCSCA	Comité Consultatif du Contrôle de la Sécurité de la Circulation Aérienne
CFA	Commission de la Formation en Anglais
DSAC	Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile
DSNA	Direction des Services de la Navigation Aérienne
ECL	Évaluation de Compétences Linguistiques
ECL/F	Évaluation des compétences linguistiques dans le cadre d'une action de formation
ENAC	École Nationale de l'Aviation Civile
GSF-L	Groupe de suivi de la formation linguistique
ITC	Incapacité Temporaire pour raison de compétence
ML4	Mention Linguistique de niveau 4 OACI
ML5	Mention Linguistique de niveau 5 OACI
PIFA	Plan individuel de formation à l'anglais



## HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	date	Modification	Auteur
V3.0	14 décembre 2016	nouveau document	Roger Rousseau
V3.1	10 avril 2020	signalées par bandeau en marge	Roger Rousseau
V3.2	10 avril 2020	signalées par bandeau en marge	Roger Rousseau
V4.0	10 avril 2020	signalées par bandeau en marge	Roger Rousseau

## DIFFUSION

Modes de diffusion et formats	Destinataires
-------------------------------	---------------

Électronique PDF et papier

DSAC PNA - SEAC & SNAPF - ATCO SNAPF

## RESPONSABLE DU DOCUMENT

Roger ROUSSEAU – Chef de subdivision instruction SNAPF

## DATE D'APPLICATION

vendredi 10 avril 2020



## Sommaire :

<b>1. PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION LINGUISTIQUE</b>	<b>7</b>
1.1. Objectif de la procédure .....	7
1.2. Vie de la procédure .....	7
1.3. Mode opératoire .....	7
1.4. Textes de Référence .....	7
1.4.1. Règlement (UE) No 2018/1139 du parlement et du conseil .....	7
1.5. Règlement (UE) 2015/340 de la Commission .....	7
<b>2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTITÉ D'ÉVALUATION LINGUISTIQUE</b>	<b>8</b>
2.1. Nom et coordonnées de l'entité d'évaluation linguistique.....	8
2.2. Unités rattachées à l'entité d'évaluation linguistique.....	8
2.3. Personne responsable de la procédure d'évaluation linguistique.....	8
<b>3. PROCÉDURES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES</b>	<b>9</b>
3.1. Démonstration du niveau de compétence linguistique EN ANGLAIS .....	9
3.2. Description de la Méthode D'évaluation.....	9
3.2.1. Modes d'évaluation et personnels concernés .....	9
3.2.1.1. Procédure ENAC pour la délivrance du niveau 6.....	9
3.2.1.2. Procédure MTF ENAC .....	9
3.2.1.3. Procédure ECL.....	9
3.2.2. Description des procédures d'évaluation .....	10
3.2.2.1. Mise en œuvre de la procédure ECL .....	10
3.2.2.2. Mise en œuvre des autres procédures.....	11
3.2.3. Organisation et gestion administrative.....	11
3.2.3.1. Organisation des évaluations.....	11
3.2.3.2. Gestion administrative et des moyens dédiés à l'évaluation .....	11
<b>4. PILOTAGE DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION LINGUISTIQUE</b>	<b>12</b>
4.1. Procédure d'évaluation et PIFA .....	12
4.1.1. L'exigence de suivi du PIFA.....	12
4.2. Administration et Contrôle du suivi des PIFA et ECL.....	12
4.2.1. Le groupe de suivi de la formation linguistique (GSF-L).....	12
Rôle .....	12
Composition .....	12
4.2.2. Suivi des PIFA.....	12
4.2.3. Suivi des ECL .....	12
4.2.4. Gestion des difficultés ou des échecs.....	13
4.2.4.1. Commission de formation à l'anglais (CFA) .....	13
Rôle .....	13
Composition .....	13
4.2.4.2. Difficulté dans le suivi du PIFA.....	13
4.2.4.3. Échec à l'ECL ou au test d'évaluation.....	13
<b>5. RESSOURCES HUMAINES DE L'ENTITÉ D'ÉVALUATION LINGUISTIQUE</b>	<b>14</b>
5.1. Ressources humaines affectées aux évaluations .....	14
5.2. Exigences en termes de personnel.....	14



5.2.1.	Personnel dédié à l'organisation des évaluations .....	14
5.2.1.	Personnel en charge de la conduite des évaluations .....	14
5.2.1.	Autres personnels participant aux évaluations .....	14
5.3.	Formation du personnel dédié à l'organisation des évaluations.....	14
<b>6.</b>	<b>PROCÉDURES DE CONTESTATION OU DE RECOURS</b>	<b>15</b>
6.1.	Garantie d'objectivité des évaluateurs.....	15
6.2.	Procédure de recours .....	15
6.2.1.	Recours concernant le PIFA.....	15
6.2.2.	Recours concernant une ECL .....	15
<b>7.</b>	<b>ARCHIVAGE</b>	<b>15</b>
<b>8.</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>16</b>
8.1.	Fiche d'aide à l'évaluation ECL .....	16
8.2.	Formulaire de compte rendu d'évaluation — Attestation de niveau 4.....	17



## 1. PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION LINGUISTIQUE

### 1.1. OBJECTIF DE LA PROCÉDURE

La procédure d'évaluation linguistique mise en œuvre au SNAPF est une réponse aux exigences applicables aux entités d'évaluation linguistique des contrôleurs aériens. Elle décrit l'ensemble des moyens mis en œuvre pour démontrer le niveau de compétence linguistique en langue anglaise requis pour les contrôleurs de la circulation aérienne affectés en Polynésie française.

### 1.2. VIE DE LA PROCÉDURE

Le SNAPF, en tant qu'entité d'évaluation linguistique, réalise et maintient à jour sa procédure d'évaluation linguistique. Cette procédure est soumise à l'autorité nationale de surveillance qui attribue, sur cette base, un certificat d'une validité de trois ans. Ce certificat autorise le SNAPF à conduire, pour ses contrôleurs aériens, les procédures d'évaluation des compétences linguistiques décrites.

Toute modification apportée aux procédures d'évaluation linguistique ayant une incidence sur le certificat doit être soumise à l'approbation préalable de la DSAC. Les modifications apportées ne pourront être mises en œuvre qu'à réception d'une approbation formelle de la part de l'autorité de surveillance.

### 1.3. MODE OPÉRATOIRE

Les demandes initiales de certificat, comme celles ayant trait à une mise à jour, seront traitées *via* l'application METEOR de la DSAC.

### 1.4. TEXTES DE RÉFÉRENCE

#### 1.4.1. RÈGLEMENT (UE) NO 2018/1139 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL

Règlement du 4 juillet 2018 concernant des règles communes dans le domaine de l'aviation civile (...) modifiant les règlements (CE) 2111/2005, (CE) 1008/2008, (UE) 996/2010, (UE) 376/2014 et les directives 2014/30/UE et 2014/53/UE du Parlement européen et du Conseil, et abrogeant les règlements (CE) 552/2004 et (CE) 216/2008 du Parlement européen et du Conseil ainsi que le règlement (CEE) 3922/91 du Conseil.

#### 1.5. RÈGLEMENT (UE) 2015/340 DE LA COMMISSION

Règlement du 20 février 2015 déterminant les exigences techniques et les procédures administratives applicables aux licences et certificats de contrôleur de la circulation aérienne conformément au règlement (CE) n° 216/2008 du Parlement européen et du Conseil, modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 923/2012 de la Commission et abrogeant le règlement (UE) n° 805/2011 de la Commission.



## 2. INFORMATIONS RELATIVES À L'ENTITÉ D'ÉVALUATION LINGUISTIQUE

### 2.1. NOM ET COORDONNÉES DE L'ENTITÉ D'ÉVALUATION LINGUISTIQUE

SNA Polynésie française • BP6404 - 98702 FAA'A AÉROPORT • Tél. +689 40 86 10 20

### 2.2. UNITÉS RATTACHÉES À L'ENTITÉ D'ÉVALUATION LINGUISTIQUE

Le SNAPF, prestataire de services de contrôle pour la Polynésie française, pilote la procédure d'évaluation linguistique en langue anglaise pour les unités suivantes :

#### UNITÉS CONCERNÉES PAR LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION

NTAA — Aéroport de Tahiti Faa'a

NTTB — Aérodrome de Bora-Bora

NTTM — Aérodrome de Moorea

NTTR — Aérodrome de Raiatea

### 2.3. PERSONNE RESPONSABLE DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION LINGUISTIQUE

#### NON DU RESPONSABLE

Roger ROUSSEAU

#### FONCTION

CHEF DE SUBDIVISION INSTRUCTION

#### TÉL — MÉL.

+(689) 40 86 10 49 — [roger.rousseau@aviation-civile.gouv.fr](mailto:roger.rousseau@aviation-civile.gouv.fr)

### 3. PROCÉDURES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES

#### 3.1. DÉMONSTRATION DU NIVEAU DE COMPÉTENCE LINGUISTIQUE EN ANGLAIS

L'entité d'évaluation linguistique du SNAPF proroge de manière autonome uniquement le niveau 4 de compétence linguistique en anglais des contrôleurs.

Pour la délivrance ou la prorogation des niveaux supérieurs, ou pour la récupération d'une mention linguistique de niveau 4 échue, le SNAPF met en œuvre le test MTF dont la validation est effectuée par l'ENAC.

Les objectifs d'évaluation et méthodes associées sont définis au tableau ci-dessous.

OBJECTIFS D'ÉVALUATION	MÉTHODE
Prorogation du niveau 4	ECL/F SNAPF
Prorogation du niveau 4	MTF ENAC
Renouvellement du niveau 4	MTF ENAC
Prorogation du niveau 5	MTF ENAC
Délivrance du niveau 5	MTF ENAC

#### 3.2. DESCRIPTION DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION

##### 3.2.1. MODES D'ÉVALUATION ET PERSONNELS CONCERNÉS

##### 3.2.1.1. Procédure ENAC pour la délivrance du niveau 6

La délivrance du niveau 6 OACI est effectuée à l'ENAC selon la procédure agréée par la DSAC. Cette procédure s'applique à l'ensemble des contrôleurs détenteurs d'une licence valide.

##### 3.2.1.2. Procédure MTF ENAC

La procédure d'évaluation MTF ENAC, agréée DSAC, peut être utilisée sous conditions par le SNAPF pour la délivrance du niveau OACI 5.

Cette procédure est mise en œuvre pour tous les contrôleurs désirant obtenir, proroger ou renouveler une mention linguistique de niveau 5, ou pour les contrôleurs désirant proroger ou renouveler une mention linguistique de niveau 4. Elle nécessite la présence d'un pair-évaluateur contrôleur ou d'un formateur en anglais autorisé à conduire un entretien d'évaluation MTF.

Un pair-évaluateur est un contrôleur détenant une licence de contrôle de la circulation aérienne associée à une mention d'unité valide et ayant reçu une formation lui permettant de conduire les tests linguistiques des contrôleurs (formation type ANGEVAL). Une formation de mise à niveau est requise tous les trois ans pour maintenir les compétences de pair-évaluateur (formation type refresh ANGEVAL).

Pour être autorisé à conduire un entretien d'évaluation MTF, le formateur en anglais devra avoir suivi le stage ANGEVAL et la formation refresh ANGEVAL est recommandée tous les 3 ans. Ces formations sont dispensées par l'ENAC.

Le SNAPF dispose de deux formateurs en anglais en capacité de conduire des entretiens MTF, mais ne dispose pas actuellement de pair-évaluateur contrôleur. Les entretiens MTF, servant de supports à l'évaluation, sont conduits par un des formateurs en anglais autorisé. La correction de l'évaluation et la détermination du niveau sont réalisées par l'ENAC selon la procédure agréée MTF.

##### 3.2.1.3. Procédure ECL

Le SNAPF répond à l'exigence de vérification du niveau d'anglais des contrôleurs en mettant en place la procédure d'évaluation des compétences linguistiques ECL. Cette procédure est identique à la procédure ECL appliquée par la DSNA après accord de la DSAC.



La procédure ECL est mise en œuvre au SNAPF exclusivement pour la prorogation des mentions linguistiques en anglais de niveau 4.

Elle est utilisée pour tous les contrôleurs suivant un PIFA et détenteur d'une mention d'unité valide et d'une mention linguistique de niveau 4 au moins. Elle permet de valider un niveau 4.

Cette procédure pourra être également utilisée pour un contrôleur victime d'une erreur administrative ayant conduit à l'invalidation de sa mention linguistique.

### 3.2.2. DESCRIPTION DES PROCÉDURES D'ÉVALUATION

#### 3.2.2.1. Mise en œuvre de la procédure ECL

L'ECL est basé sur une évaluation par un évaluateur contrôleur.

L'évaluateur contrôleur est détenteur d'une licence de contrôleur et d'une mention linguistique de niveau 4, 5 ou 6 valides. Il doit exercer des qualifications en cohérence avec les qualifications exercées par les agents évalués.

Le SNAPF dispose de trois évaluateurs-contrôleurs qui détiennent une ML4 minimum et ont suivi une formation type ANGEVAL leur permettant d'être évaluateur-contrôleur. Cette formation est assurée par l'ENAC.

L'évaluation ECL est uniquement accessible aux contrôleurs qui ont suivi intégralement leur programme individuel de formation à l'anglais (PIFA).

Les évaluations ECL sont réalisées sous la forme d'entretiens de type 1 To 1 animés par un formateur en anglais.

Pour des nécessités de gestion, des évaluations ECL pourront être réalisées lors d'une action de formation de groupe (ECL/F). Dans ce cas, le groupe sera constitué de deux à quatre contrôleurs au maximum. Le formateur veillera à ce que le temps de parole soit partagé entre tous les participants et permette d'évaluer les 6 critères OACI pour chacun des participants.

Le recours à l'évaluation de groupe doit rester exceptionnel et ne doit être utilisé que si l'évaluation individuelle n'est pas possible.

L'évaluation 1 To 1 ou l'évaluation de groupe sont réalisées à l'aide de supports d'anglais professionnel dédiés. Ces supports sont élaborés sous le contrôle de la subdivision instruction qui en assure le suivi.

L'évaluateur contrôleur qui supervise l'entretien d'évaluation se tient en retrait. Il a la charge de déterminer, à l'aide d'une fiche d'aide à l'évaluation mise à sa disposition, si le candidat peut toujours prétendre au niveau 4 OACI. Un modèle de fiche d'aide à l'évaluation est joint en annexe.

L'évaluateur contrôleur consigne ses observations sur une fiche de compte rendu d'évaluation dont un modèle est joint en annexe.

L'évaluation des compétences linguistiques a lieu tous les trois ans et doit être réalisée dans les trois mois qui précèdent la date de fin de validité de la mention linguistique.



### 3.2.2.2. Mise en œuvre des autres procédures

La procédure ENAC pour la délivrance du niveau 6 et la procédure MTF sont mises en œuvre conformément aux cahiers des charges de ces évaluations agréées par la DSAC.

### 3.2.3. ORGANISATION ET GESTION ADMINISTRATIVE

#### 3.2.3.1. Organisation des évaluations

La subdivision instruction du SNAPF organise les évaluations et veille à leur bon déroulement.

Elle désigne les formateurs en langue anglaise chargés d'animer les sessions d'évaluation et les évaluateurs-contrôleurs qui effectuent les évaluations.

Elle veille à répartir uniformément entre évaluateurs les évaluations à réaliser.

Chaque semestre, la subdivision établit un état des mentions linguistiques en cours et de leur validité, le dimensionnement des besoins en sessions d'évaluation est réalisé en fonction de cet état des lieux.

Un tableau prévisionnel d'évaluation ECL est réalisé par semestre. Il permet de déterminer les dates d'évaluation et de répartir la charge entre formateurs en anglais et évaluateurs ECL.

Les contrôleurs sont informés des jours et créneaux d'évaluation disponibles ainsi que de la nécessité de s'inscrire à une évaluation dans les trois mois précédant l'échéance de leur mention linguistique.

L'information des contrôleurs est effectuée par note de subdivision, par messagerie professionnelle et à l'aide des outils réseau.

Le tableau suivant définit la durée des séances en fonction du nombre de participants à l'évaluation.

PARTICIPANTS	DURÉE MINIMALE DE LA SÉANCE D'ÉVALUATION
1	30 MINUTES
2	45 MINUTES
3	60 MINUTES
4	90 MINUTES

#### 3.2.3.2. Gestion administrative et des moyens dédiés à l'évaluation

La subdivision met à la disposition des évaluateurs des formulaires de compte rendu d'évaluation. Un modèle de formulaire de compte rendu d'évaluation linguistique est joint en annexe.

Le contrôleur évalué est convoqué sur une période d'une heure pendant laquelle l'évaluation se déroulera. Dans le cas du recours à une évaluation de groupe, les contrôleurs évalués sont convoqués sur une demi-journée.

La subdivision instruction organise les suites à donner aux évaluations. Elle réceptionne le formulaire de compte rendu d'évaluation faisant office d'attestation de niveau 4, communiqué par l'évaluateur lorsque la prestation est satisfaisante et transmet à l'autorité de surveillance les éléments permettant la prorogation de la ML4.

En cas d'avis réservé de la part de l'ECL, l'entité formation organise une nouvelle évaluation en relation avec l'évaluateur et l'évalué.

En cas d'évaluation non satisfaisante, la subdivision instruction organise la tenue de la commission de formation à l'anglais dont le rôle et la composition sont définis au § [4.2.4.1](#)



## 4. PILOTAGE DE LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION LINGUISTIQUE

### 4.1. PROCÉDURE D'ÉVALUATION ET PIFA

#### 4.1.1. L'EXIGENCE DE SUIVI DU PIFA

La procédure ECL d'évaluation linguistique s'applique exclusivement aux contrôleurs qui suivent un plan individuel de formation à l'anglais (PIFA).

Avant la mise en place d'une évaluation ECL, la subdivision instruction s'assure que le contrôleur a suivi son PIFA intégralement et conformément aux règles définies.

### 4.2. ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DU SUIVI DES PIFA ET ECL

#### 4.2.1. LE GROUPE DE SUIVI DE LA FORMATION LINGUISTIQUE (GSF-L)

##### RÔLE

Le GSF-L est une entité de la subdivision instruction en charge du suivi qualitatif et quantitatif des formations en anglais et des évaluations. Son rôle consiste à :

- quantifier les besoins de formation ou d'évaluation ;
- réaliser les planifications des formations et évaluations ;
- établir des bilans sur le niveau des agents à des fins de dimensionnement des formations ;
- évaluer l'efficacité des formations et proposer le cas échéant leur modification ;
- proposer, si besoin, de nouveaux types de formations.

Le GSF-L se réunit tous les trimestres, il agit sous le contrôle de la CFA à laquelle il rend compte au moins une fois par semestre.

##### COMPOSITION

Le GSF-L est composé :

- du chef de la subdivision instruction ;
- de l'assistant de subdivision en charge de la formation à l'anglais ;
- du ou des formateurs en langue anglaise.

#### 4.2.2. SUIVI DES PIFA

La subdivision instruction assure le suivi des PIFA à l'aide de tableaux dédiés et d'outils réseau permettant de connaître, pour chaque titulaire d'une mention linguistique, le nombre et le type d'actions de formation, celles qui ont été réalisées, et celle qui reste à exécuter.

#### 4.2.3. SUIVI DES ECL

La subdivision instruction assure le suivi des ECL à l'aide de tableaux dédiés et d'outils réseau permettant de connaître, pour chaque titulaire d'une mention linguistique, la date de réalisation de la dernière évaluation et celle de la suivante.



#### 4.2.4. GESTION DES DIFFICULTÉS OU DES ÉCHECS

##### 4.2.4.1. Commission de formation à l'anglais (CFA)

Une commission de formation à l'anglais est créée au SNAPF, ses prérogatives s'étendent à l'ensemble des unités du SNA. Elle se réunit au minimum une fois par semestre.

##### RÔLE

Le rôle de la CFA est :

- d'examiner les cas de désaccord pour la rédaction ou l'amendement d'un PIFA ;
- d'examiner les demandes de modification de PIFA exprimées par un agent ;
- d'examiner les cas de manquement aux règles de suivi PIFA ou de suivi non actif du PIFA ;
- de statuer sur la possibilité ou non de prorogation via une ECL ;
- de définir les cas particuliers d'établissement d'un PIFA ;
- d'examiner les demandes de renouvellement de mention linguistique par ECL dues à un évènement indépendant de la volonté de l'agent.

##### COMPOSITION

La CFA est composée :

- du chef de la division C.A ou de son représentant ;
- du chef de la subdivision instruction ou de son représentant ;
- d'un formateur en langue anglaise ;
- de deux contrôleurs détenant une licence valide.

Lorsqu'elle se réunit suite à un échec à l'ECL ou à un test MTF, la CFA doit entendre le stagiaire dont la situation est considérée.

##### 4.2.4.2. Difficulté dans le suivi du PIFA

En cas de non-conformité aux règles de suivi du PIFA, le contrôleur doit passer un test type MTF pour proroger sa mention linguistique.

##### 4.2.4.3. Échec à l'ECL ou au test d'évaluation

L'échec à l'ECL est prononcé par l'évaluateur contrôleur qui a conduit l'évaluation. L'évaluateur dispose de deux séances, au plus, pour rendre son avis. En cas de doute après une première ECL l'évaluateur peut demander une nouvelle évaluation à l'issue de laquelle il doit nécessairement rendre son avis.

L'échec au test MTF est prononcé par l'ENAC.

En cas d'échec, l'agent est retiré du tour de service et est déclaré en Incapacité Temporaire pour raison de compétence (ITC). Les modalités de gestion des ITC figurent aux chapitres 7 des PCU des organismes du SNAPF.

La CFA est convoquée par le chef de division C.A pour tout échec à une ECL ou à un test. Elle doit se prononcer sur la mise en œuvre de l'une ou des deux mesures suivantes :

- mise en œuvre d'un programme de formation adapté, s'il s'agit d'un premier échec ;
- programmation d'une seconde évaluation par un ECL différent ou par l'intermédiaire d'un test MTF si le contrôleur en fait la demande.

L'incapacité temporaire est levée par le chef de division C.A lorsque la seconde évaluation reçoit un avis favorable.

Dans le cas d'un second échec à l'évaluation ECL ou au test MTF, la CFA est convoquée par le chef de division C.A pour signifier au contrôleur concerné la mise en place d'une procédure de mise en doute des compétences de niveau 3. Cette procédure est décrite dans les PCU des organismes.

## 5. RESSOURCES HUMAINES DE L'ENTITÉ D'ÉVALUATION LINGUISTIQUE

### 5.1. RESSOURCES HUMAINES AFFECTÉES AUX ÉVALUATIONS

Le tableau ci-dessous précise la qualité et le rôle de l'ensemble des personnels intervenant dans le processus d'évaluations des compétences linguistiques des contrôleurs aériens du SNAPF.

PERSONNELS IMPLIQUÉS DANS L'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES	RÔLE
Contrôleur pair évaluateur <i>(Si disponible dans l'organisme)</i>	Assurer l'entretien support d'évaluation pour le test MTF
Évaluateur contrôleur	Conduire les évaluations ECL
Formateur en anglais <i>labellisés</i> ANGEVAL	Assurer l'entretien support d'évaluation pour le test MTF
Formateur en anglais	Animer les sessions d'évaluation ECL
Encadrement de la subdivision instruction	Quantification, planification et pilotage des évaluations
Chef de subdivision	Suivi de la conformité des évaluations

### 5.2. EXIGENCES EN TERMES DE PERSONNEL

#### 5.2.1. PERSONNEL DÉDIÉ À L'ORGANISATION DES ÉVALUATIONS

L'organisation administrative des évaluations de la compétence linguistique en langue anglaise est confiée à la subdivision instruction. Son effectif est défini indépendamment des exigences relatives aux évaluations linguistiques. Il n'est pas prévu d'action visant à pallier l'absence de ces personnels.

#### 5.2.1. PERSONNEL EN CHARGE DE LA CONDUITE DES ÉVALUATIONS

Seuls les contrôleurs évaluateurs de compétence linguistique sont autorisés à conduire des évaluations du type ECL. Leur nombre est déterminé après étude des besoins de prorogation des mentions linguistiques sur trois années. Pour les années 2020, 2021, 2022, le nombre d'ECL est de trois. En cas de nécessité, ce nombre peut être revu à la hausse chaque année.

#### 5.2.1. AUTRES PERSONNELS PARTICIPANT AUX ÉVALUATIONS

Les formateurs en langue anglaise participent activement à la mise en œuvre des évaluations lors de l'élaboration des supports et de l'animation des sessions notamment. Ces formateurs sont sélectionnés par appel d'offres.

Le SNAPF dispose de deux formateurs en langue anglaise. Cet effectif permet de répondre à l'ensemble des actions de formation et d'évaluation requises pour le SNAPF.

La structure du marché passé par le SNAPF, dite « en cascade », permet, en cas de défaillance d'un formateur, de faire appel à un autre prestataire.

### 5.3. FORMATION DU PERSONNEL DÉDIÉ À L'ORGANISATION DES ÉVALUATIONS

Le tableau ci-après indique les actions de formation ou de maintien des compétences requises pour les personnels qui conduisent ou participent aux évaluations des compétences linguistiques des contrôleurs aériens du SNAPF.

PERSONNELS IMPLIQUÉS DANS L'ÉVALUATION	FORMATION REQUISE	MAINTIEN DE COMPÉTENCES
Contrôleur pair évaluateur <i>(Si disponible dans l'organisme)</i>	Stage ANGEVAL	Refresh ANGEVAL (tous les 3 ans)

PERSONNELS IMPLIQUÉS DANS L'ÉVALUATION	FORMATION REQUISE	MAINTIEN DE COMPÉTENCES
Contrôleur évaluateur de compétence linguistique	Stage ANGEVAL	Refresh ANGEVAL (tous les 3 ans)
Formateur en anglais assurant l'entretien support MTF	Stage ANGEVAL	Refresh ANGEVAL (recommandé tous les 3 ans)
Formateur en anglais	Aucune obligation	Sans objet

La planification et le suivi des formations initiales ou de maintien des compétences nécessaires aux ECL sont assurés par la subdivision instruction.

Les prestataires de formation en anglais assurent la planification de leurs propres formations. Lorsque cela est nécessaire, le SNAPF vérifie auprès des prestataires que les formations requises ont bien été suivies.

## 6. PROCÉDURES DE CONTESTATION OU DE RECOURS

### 6.1. GARANTIE D'OBJECTIVITÉ DES ÉVALUATEURS

Les évaluateurs des compétences linguistiques doivent s'abstenir de conduire une ECL chaque fois que leur objectivité est susceptible d'être altérée.

La procédure d'évaluation des compétences linguistiques ne peut avoir lieu dans des situations de tensions individuelles ou collectives sur des sujets techniques, opérationnels ou humains. Dans un tel contexte, un agent peut demander à ne pas être évalué par un évaluateur, un évaluateur peut aussi pour les mêmes motifs, refuser d'évaluer un agent.

Dans le cas où l'agent considère que toutes les garanties d'objectivité ne sont pas réunies, il doit en informer la subdivision instruction qui devra tout mettre en œuvre pour permettre à l'agent d'être évalué avec objectivité.

### 6.2. PROCÉDURE DE RECOURS

#### 6.2.1. RECOURS CONCERNANT LE PIFA

La Commission de Formation en Anglais est compétente pour étudier et statuer sur tout recours déposé par un agent concernant la construction ou le suivi de son PIFA.

#### 6.2.2. RECOURS CONCERNANT UNE ECL

Lorsque la contestation ou le recours concerne le résultat à une évaluation des compétences linguistiques, c'est la commission spéciale de l'organisme qui est appelée à se prononcer.

La composition et les modalités de mise en œuvre de la commission spéciale sont définies aux chapitres 9.2 des PCU des organismes du SNAPF.

## 7. ARCHIVAGE

L'ensemble des supports et des actions de formation ou d'évaluation au profit de chaque contrôleur de l'organisme de Tahiti est enregistré ou tracé dans des tableaux de bord dédiés accessibles sur le réseau de l'entité formation (DCA/INS).

Les attestations de suivi de formation et toutes autres données justifiant du suivi d'une formation sont archivées dans un dossier électronique individuel propre à chaque agent sans limitation de durée.



## 8. ANNEXES

### 8.1. FICHE D'AIDE À L'ÉVALUATION ECL

FICHE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES NIVEAU 4 — AIDE POUR L'ÉVALUATEUR-CONTRÔLEUR			
LEUR			
CRITÈRE OBSERVÉ	DÉFINITION	SATISFAISANT	NON SATISFAISANT
PRONONCIATION	La prononciation et l'accent tonique ne nuisent que parfois à la facilité de compréhension.		
STRUCTURE	Les structures grammaticales et phrasiques sont utilisées et bien maîtrisées.		
	Des erreurs peuvent se produire, notamment dans des situations inhabituelles ou imprévues, mais elles altèrent rarement le sens de l'information.		
VOCABULAIRE	L'agent possède un répertoire lexical assez riche et précis pour s'exprimer efficacement sur des sujets courants, concrets et professionnels. Il peut souvent utiliser des paraphrases dans des situations inhabituelles ou imprévues pour combler les lacunes lexicales.		
AISANCE	L'agent peut parler relativement longtemps avec un débit approprié. Il peut parfois perdre la fluidité lors du passage des formules apprises à l'interaction spontanée, mais sans que cela nuise à l'efficacité de la communication. Les mots de remplissage ne distraient pas l'attention.		
COMPRÉHENSION	L'agent comprend bien la plupart des énoncés portant sur des sujets courants, concrets et professionnels lorsque l'accent et le parler sont suffisamment intelligibles pour une communauté internationale d'utilisateurs.		
	Devant une difficulté linguistique, des complications ou un événement imprévu, l'agent peut comprendre plus lentement ou avoir à demander des éclaircissements.		
INTERACTIONS	Les réponses sont généralement immédiates, appropriées et informatives. L'agent amorce et soutient une conversation, même dans des situations imprévues. Il réagit correctement lorsqu'il semble y avoir un malentendu en vérifiant, en confirmant ou en clarifiant l'information.		



## 8.2. FORMULAIRE DE COMPTE RENDU D'ÉVALUATION — ATTESTATION DE NIVEAU 4



### Evaluation linguistique

Candidat	
Organisme	SNA Polynésie FRANÇAISE
Unité	
Nom et prénom	

Date et type d'évaluation			
Date de l'évaluation			
Action de formation	X	Sur-position	

Résultat			
Inférieur niveau 4 OACI		Niveau 4 OACI	

Évaluateur		
Nom	Prénom	Signature